



Versement de la pension alimentaire a 18 ans

Par **elvis1502**, le **15/04/2015** à **18:17**

bonjour j'ai la garde de mes enfants depuis 2003 mon fils a eu 18 ans ma FILLE va avoir 15 ans mon fils est en 2ème année d'apprentissage et gagne 700 euros pour des raisons conflictuelles j'ai décidé de le mettre chez sa maman définitivement j'ai le droit ? en sachant que je ne demande plus la pension à mon ex-épouse à partir du moment où ils iront vivre chez sa mère à l'amiable ? la maman verse 300 euros pour les deux donc normalement aucun des deux ne verse de pension à l'autre pour le moment tant que mon fils ne soit en contrat CDI définitif ?